Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport VBS

Schweizer Armee

Logistikbasis der Armee LBA

Newsletter Comptabilité de la troupe 2/2024

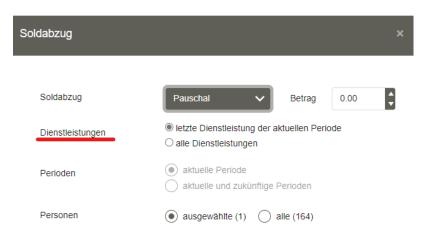
Datum:	26.03.2024
Für:	Rechnungsführer der Schweizer Armee
Inhalt Remise à long terme d'un ordinateur portab	le pour les Qm
Nouveautés MILO5	

Remise à long terme d'un ordinateur portable pour les Qm

Depuis quelque temps, les Qm ont le droit de recevoir un MCS (MIL Client Standart) en prêt à long terme (remise PA) pendant leur période d'activité et pour la durée de leur fonction. Cet ordinateur portable peut être obtenu auprès du centre logistique de l'armée le plus proche, sur présentation du livret de service.

Nouveautés MILO5

- Les déductions forfaitaires pour la caisse des pertes de matériel seront visibles dans l'affichage du calendrier du contrôle des hommes. Ces dernières peuvent être définies séparément autant par service que par période comptable. il est donc possible d'effectuer une déduction forfaitaire pour la période du CR sans que celle-ci soit également appliquée lors de licenciement anticipé pendant le CC.
- Les jours d'entrée en service et de licenciement sont représentés de manière abrégée dans le calendrier du contrôle des hommes afin de pouvoir distinguer les services qui se suivent directement.



Schweizer Armee Truppenrechnungswesen der Armee Viktoriastrasse 85, 3003 Bern Hotline: 0800 85 3003 Truppenrechnungswesen.lba@vtg.admin.ch



- Lors du décompte de la solde, la déduction de la solde ne peut pas être supérieure à la solde à verser. Si la déduction de la solde correspond exactement à la solde à verser, il n'y aurait donc pas de paiement de la solde. Un message d'avertissement est émis, mais les documents peuvent tout de même être établis.
- Afin de réduire les divergences entre les modules Personnel et Comptabilité, les décomptes de solde (pièce solde, licenciements anticipés et JSI) il ne sera plus possible de les établir en avance au-delà de 7 jours.
- Lors de l'établissement des formulaires APG, la date de référence n'est plus préremplie pour les comptabilités comportant plusieurs périodes comptables afin de réduire les erreurs. Le comptable doit délibérément fixer lui-même la date de référence.
- Les entrées existantes dans Subsistance 'de' peuvent être modifiées et ne sont plus remises à 0.



- Pour un restaurateur saisi en tant que mise en pension, il est désormais obligatoire de saisir le fournisseur de la prestation. Ceci afin d'éviter des erreurs lors du paiement.
- Les documents de clôture seront désormais disponibles que sous forme de rapport complet ; les rapports individuels ont été supprimés.
- Les documents de clôture ont été étendus et comprend désormais des rapports supplémentaires qui devaient auparavant être créés manuellement. En revanche les ordres de paiement doivent toujours être ajoutés manuellement. La transformation du domaine des paiements et l'introduction des ordres de paiement dans les rapports de clôture suivront dans une prochaine version.

Bugs

- Pour le CdF 180, Coûts aux militaires, les entrées sont synchronisées en permanence; il ne devrait donc plus y avoir de divergences entre la comptabilisation, l'impression et le paiement.
- Des contrôles supplémentaires ont été intégrés dans les paiements ; les doublons sur le même ordre de paiement ne devraient donc plus se produire.
- Les portions en transit sont à nouveau imputées au bilan de la subsistance.
- Les entrées sous Correction du bilan de la subsistance peuvent à nouveau être modifiées par les personnes autorisées.
- Différents bugs ont été résolus.